



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 034
Séance du 22 mai 2026

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2026

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2026 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).